

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **20 (1949)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXe ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N° 12. DÉC. 1949

SOMMAIRE :

Le vieux Saint-Imier économique.

*Annexe : Action de solidarité jurassienne en faveur des communes intéressées
financièrement à la réorganisation technique des chemins de fer du Jura.*

Chronique bibliographique.

LE VIEUX SAINT-IMIER ÉCONOMIQUE¹⁾

IV. L'artisanat

Une économie en gestation.

Dès la seconde moitié du XVII^e siècle, l'agriculture, l'artisanat et le commerce sont développés en Erguel. A la longue, cette évolution progressive suscite des transformations profondes de la situation économique et sociale du pays. La révolution industrielle et commerciale des trois derniers siècles, tantôt lente, tantôt brusque, modifie la manière de vivre des populations.

Cette période durant, la Seigneurie d'Erguel, puisqu'il faut l'appeler par son titre officiel, est une pépinière d'hommes et de femmes qui marquent fortement de leur intelligence comme de leur action les destinées économiques et sociales, les destinées politiques aussi, du pays. Dans des ruches bourdonnantes d'activité agricole, artisanale, industrielle et commerciale, l'âme erguélienne puise la vigueur nécessaire pour dominer les conditions matérielles d'une existence en gestation. Pays essentiellement agricole, les coutumes et traditions de l'Erguel reflètent longtemps son régime économique, régime pastoral et rural s'il en fût, dont le statisme dut céder avec le temps le pas au dynamisme industriel et commercial.

L'influence exercée par les modes de propriété.

Sous l'ancien régime, on distinguait en Erguel également trois modes de propriété : la propriété seigneuriale, c'est-à-dire du prince-évêque, la propriété communale et la propriété familiale. Seigneur temporel, le prince-évêque était le détenteur des fiefs et banalités, c'est-à-dire du sous-sol (mines et carrières, etc.), des forêts et cours d'eau, moulins, scieries, fours banaux, des forges et martinets, inféodés à des communautés ou à des particuliers. Toutes ces possessions furent l'objet d'un droit régalien. La propriété communale consistait essentiellement en pâturages et forêts dits les communaux ; la pro-

1) Voir bulletin No 7/1949.